

# **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 14 JUILLET 2025, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Patricia Bernard et Christine Thibeault, messieurs les conseillers François Potvin, Denis Bourgault et Jean-François Lavoie.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE JEAN MORENCY.

EST AUSSI PRÉSENT :

M. Jean-Sébastien Nadeau.

EST ABSENTE :

Madame la conseillère Marie-Lou Darveau.

---

2025-126

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Jean Morency procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la diffusion en simultanée sur YouTube.

---

2025-127

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16-06-2025, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Période de questions en lien avec l'ordre du jour
7. Correspondance
8. Approbation des comptes et des variations budgétaires du mois de juin 2025
9. Autorisation d'une facture de 25 000 \$ et plus
10. Sollicitations, invitations, adhésions
11. Adjudication du contrat de construction d'un parc éponge au Carré Marie-Brassard
12. Autorisation de l'augmentation des crédits pour le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées par Aqua Data
13. Autorisation de l'utilisation du fonds de roulement pour l'achat d'un four au gaz au Site touristique Chute à l'Ours
14. Adjudication du contrat d'affichage des panneaux principaux aux entrées de la Ville et des immeubles municipaux principaux
15. Autorisation de remboursement des frais de la journée-école d'été Maria-Chapdelaine - Colloque exploratoire
16. Autorisation de signature d'une entente - Boeuf Alfred S.E.N.C.
17. Octroi de contrat de services
18. Adoption du règlement #620-2025 Concernant l'octroi à certains officiers le droit de visite et d'examiner des immeubles sur le territoire de la municipalité
19. Dérogation mineure au 1906 avenue du Rocher
20. Contestation du report de l'aide financière PRACIM à la construction de la caserne
21. Déploiement d'un réseau internet privé à grande vitesse sur le Site touristique Chute à l'Ours
22. Désaffection du balayeur de rue de marque Pélican
23. Dépôt du rapport annuel du maire sur la situation financière
24. Modification des heures d'ouverture de l'hôtel de ville
25. Modernisation du régime forestier
26. Embauche de postes étudiants
27. Rapport des élus
28. Varia
29. Questions du public
30. Prochaine assemblée publique le 18 août 2025
31. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

**DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :**

Aucun conflit d'intérêts.

---

2025-128

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE  
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 16-06-2025, AVEC  
DISPENSE DE LECTURE :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 16 juin 2025 tel que déposé à la présente séance.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :**

Aucun suivi.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS EN LIEN AVEC  
L'ORDRE DU JOUR :**

Une période de questions est accordée aux citoyens présents en lien avec l'ordre du jour.

---

**CORRESPONDANCE :**

Aucune correspondance.

---

2025-129

APPROBATION DES COMPTES ET DES  
VARIATIONS BUDGÉTAIRES DU MOIS DE JUIN  
2025 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes et variations budgétaires du mois de juin 2025 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes et les variations budgétaires du mois de juin 2025, et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de juin 2025, pour un montant de 694 198.79 \$ et des variations budgétaires le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élu(e) mandaté(e) à cette fin.

**REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 06-2025**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

2025-130

**AUTORISATION D'UNE FACTURE DE 25 000 \$  
ET PLUS :**

CONSIDÉRANT l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture suivante, supérieure à 25 000 \$:

Date	Fournisseur	Description	Montant
2025-06-18	Dufresne Asphalte Inc.	Asphaltage - Rue Lydoric-Doucet	84 581.13 \$

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

2025-131

**SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :**

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Méchoui annuel du Regroupement des grandes fermes laitières du Québec Commandite	500 \$
Défi Déméter de la Fondation du Cégep de Saint-Félicien Commandite	500 \$
CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean Une place au camp de jour	720 \$
À la mer du Nord Remboursement des repas	624.69 \$
De Fibre en Fil Commandite	300 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées:

- Aucune

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

2025-132

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE  
CONSTRUCTION D'UN PARC ÉPONGE AU  
CARRÉ MARIE-BRASSARD :**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin désire réaliser un parc éponge sur son terrain situé au centre du carré Marie Brassard;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

CONSIDÉRANT QUE le parc éponge permettra de recueillir les eaux excédentaires en période de pluies abondantes ou de fonte des neiges, afin de prévenir les inondations;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis ont été réalisés par le Service d'ingénierie de la MRC Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

<b>ENTREPRISE</b>	<b>MONTANT SOUMISSIONNÉ (taxes nettes)</b>
Excavation Ouellet	247 520.75 \$
Groupe Piekouagami	236 959.77 \$
Excavation Fernand Boilard	124 575.70 \$
Excavation Michel Paradis	132 793.38 \$

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil de la Ville de Normandin octroie le contrat de construction du parc éponge au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise Excavation Fernand Boilard au coût de 124 575.70\$ taxes nettes incluses.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

2025-133

AUTORISATION DE L'AUGMENTATION DES CRÉDITS POUR LE PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES PAR AQUA DATA :

CONSIDÉRANT la résolution 2024-193 prise lors de l'assemblée publique du 12 novembre 2024 au montant de 62 019.60 \$;

CONSIDÉRANT QUE la firme Aqua Data propose d'effectuer l'inspection des regards et des conduites par téléobjectif au lieu de par caméra CCTV dans le but de diminuer les coûts de la prochaine étape et d'accroître l'information sur notre réseau et que cette technique ajoute un coût de 39 035 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'inspection par téléobjectif est beaucoup moins onéreuse que l'inspection par caméra CCTV ce qui permet d'inspecter sur une plus grande distance et réduire les futurs coûts de la seconde étape du projet qui consiste à une inspection par caméra CCTV par une autre firme;

CONSIDÉRANT QUE l'intégration des données de l'ancien plan d'intervention 2017-2021 de la firme NORDA-STEO occasionne des frais non prévisibles de 6 768.75 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications n'affectent pas le budget initial évalué par la direction;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'augmenter les crédits pour la poursuite du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de la chaussée effectuée par Aqua Data pour une somme maximale pouvant aller jusqu'à 50 000 \$;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil municipal de la ville de Normandin accepte d'augmenter les crédits du présent contrat avec la firme Aqua Data d'élaboration d'un plan d'intervention pour le

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussés d'un montant maximal de 50 000 \$ avant taxes pour la poursuite des travaux du plan d'intervention.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

2025-134

**AUTORISATION DE L'UTILISATION DU FONDS  
DE ROULEMENT POUR L'ACHAT D'UN FOUR  
AU GAZ AU SITE TOURISTIQUE CHUTE À  
L'OURS :**

CONSIDÉRANT QUE le four au gaz du restaurant du Site touristique Chute à l'Ours est en fin de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE le four est nécessaire pour assurer l'opération du restaurant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite remplacer le four;

CONSIDÉRANT QUE les sommes seront puisées dans le fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE la Ville de Normandin puise la somme maximale de 15 000\$ du Fonds de roulement pour l'achat d'un four au gaz pour le restaurant du Site touristique Chute à l'Ours et que son remboursement se réalise sur un horizon de cinq ans.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

2025-135

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'AFFICHAGE  
DES PANNEAUX PRINCIPAUX AUX ENTRÉES  
DE LA VILLE ET DES IMMEUBLES MUNICIPAUX  
PRINCIPAUX :**

CONSIDÉRANT QUE les panneaux d'entrées de la Ville ainsi que les logos apparaissant sur divers bâtiments municipaux tels que le centre sportif, le garage municipal et la bibliothèque doivent être modifiés suite à l'adoption de la nouvelle image de marque de la Ville par l'adoption de la résolution 2025-119 lors de l'assemblée publique du 16 juin 2025;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues suite à l'appel de propositions :

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>PRIX (\$)*</b>	<b>DÉPÔT</b>	<b>NOTES</b>
JA Graph Signature	75 469 \$	2025-05-20	Conforme
TNT Atelier	59 984 \$	2025-06-09	Conforme

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin accorde le contrat d'affichage de la nouvelle image de marque au plus bas soumissionnaire conforme, soit TNT Atelier au coût total de 59 984 \$ plus taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 9 juin 2025 et que les sommes affectées seront prises dans le plan triennal d'immobilisation (PTI).

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2025-136

**AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DES  
FRAIS DE LA JOURNÉE-ÉCOLE D'ÉTÉ MARIA-  
CHAPDELAINE - COLLOQUE EXPLORATOIRE :**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (LTEM) prévoit différents mécanismes pour compenser certaines dépenses effectuées par des conseillers et conseillères municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les activités de représentation telles qu'un congrès, une instance d'un autre organisme municipal et une rencontre avec des partenaires municipaux demandent une autorisation du conseil municipal pour que les frais soient remboursables selon les modalités fixées par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux, madame Christine Thibeault et messieurs Denis Bourgault et François Potvin ont assisté le 2 juin dernier à la journée-école d'été Maria-Chapdelaine qui se voulait un colloque exploratoire;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin accepte les dépenses relatives à la présence des trois (3) conseillers, Mme Christine Thibeault et MM. Denis Bourgault et François Potvin à la Journée-école d'été Maria-Chapdelaine, colloque exploratoire du 2 juin 2025 dernier, sous preuve des factures, et que ces dépenses soient prélevées à même le compte "Congrès et formation" prévu au présent budget.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

2025-137

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE  
ENTENTE - BOEUF ALFRED S.E.N.C. :**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de l'entreprise Boeuf Alfred S.E.N.C. opèrent un commerce à la jonction du rang 4 et de l'avenue du Rocher;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise utilise l'emprise de la Ville à titre de stationnement en façade du commerce donnant directement sur l'avenue du Rocher;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs démarches seront entreprises conjointement entre la Ville et l'entreprise Boeuf Alfred S.E.N.C. afin de rendre plus sécuritaire cet emplacement utilisé comme stationnement;

CONSIDÉRANT QUE le réaménagement du secteur sera effectué selon un schéma approuvé par la Ville et l'entreprise Boeuf Alfred S.E.N.C.;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a établi un protocole d'entente décrivant la responsabilité quant à l'utilisation permise par la Ville de cet emplacement;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil de la Ville de Normandin autorise M. Jean Morency, maire, et M. Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier, à signer le protocole d'entente avec Boeuf Alfred S.E.N.C. ainsi que tous autres documents inhérents à cette entente.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2025-138

**OCTROI DE CONTRAT DE SERVICES :**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un contrat de services dont la nature et le contenu doivent demeurer confidentiels en raison notamment des règles relatives à la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT l'offre de services datée du 10 juillet 2025 présentée aux élus de façon confidentielle;

CONSIDÉRANT que ledit contrat de services peut être octroyé de gré à gré, en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville et de la Loi sur les cités et villes;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE le conseil de la ville de Normandin accepte d'octroyer le contrat de services au fournisseur identifié à l'offre de services datée du 10 juillet 2025 et présenté aux élus, pour le montant qui y est indiqué ou bien pour un maximum de 15 000 \$.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

2025-139

**ADOPTION DU RÈGLEMENT #620-2025  
CONCERNANT L'OCTROI À CERTAINS  
OFFICIERS LE DROIT DE VISITE ET D'EXAMINER  
DES IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA  
MUNICIPALITÉ :**

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 16 juin 2025;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement numéro 620-2025 Concernant l'octroi à certains officiers le droit de visite et d'examiner des immeubles sur le territoire de la municipalité.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

2025-140

**DÉROGATION MINEURE AU 1906 AVENUE DU  
ROCHER :**

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une demande de dérogation mineure, pour la propriété sise au 1906, avenue du Rocher en regard avec la régularisation de l'implantation du bâtiment principal à l'égard de la marge de recul avant et latérale droite;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

CONSIDÉRANT QUE la résidence située au 1906, avenue du Rocher, a été reconstruite sur de nouvelles fondations en 2004 à la suite de l'émission d'un permis valide (#2004R69), en vertu du règlement de zonage #139-93 en vigueur à ce moment;

CONSIDÉRANT QUE le règlement applicable en 2004 prescrivait une marge avant minimale de 15 mètres et une marge latérale minimale de 4 mètres, et que la résidence a été implantée à une distance de 13,83 mètres de la ligne avant et 3,15 mètres de la ligne latérale;

CONSIDÉRANT QU'aucun plan d'implantation n'avait été exigé lors de la délivrance du permis et que cette situation découle d'une pratique administrative plus souple à l'époque;

CONSIDÉRANT QUE la situation n'a causé aucune problématique apparente depuis l'implantation en 2004, que les distances demeurent raisonnables et qu'elles ne compromettent ni la sécurité ni la qualité du cadre bâti;

CONSIDÉRANT QUE la régularisation vise à permettre une transaction immobilière et à corriger une irrégularité technique constatée uniquement dans le cadre du certificat de localisation de 2024;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les critères d'analyse d'une dérogation mineure, notamment le caractère mineur de l'écart, l'absence d'atteinte à la jouissance des droits des voisins et la conformité générale aux objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été produit le 25 juin dernier, avisant la population que le conseil municipal statuerait sur ladite demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de l'urbanisme recommande au conseil de la Ville de Normandin d'acquiescer à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'est venue se faire entendre par le conseil relativement à cette demande à la présente séance et qu'autoriser la demande ne porte préjudice à aucune autre personne;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE la dérogation mineure demandée pour la propriété sise au 1906, avenue du Rocher, soit, et est acceptée par le conseil municipal de Normandin et que soit régularisée, par le fait même, l'implantation du bâtiment principal à une distance de la marge de recul avant de 13,83 mètres et une distance de la marge latérale droite de 3,15 mètres alors que le règlement de zonage exige de respecter une distance de la marge avant de 15 mètres et une distance de la marge latérale droite de 4 mètres.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

2025-141

**CONTESTATION DU REPORT DE L'AIDE FINANCIÈRE PRACIM À LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE :**

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'une nouvelle caserne incendie est essentiel pour assurer un service de sécurité incendie efficace, sécuritaire et conforme aux normes en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la caserne actuelle est désuète, inadéquate et ne permet plus de répondre aux besoins opérationnels de la Régie, ni d'assurer la santé et la sécurité des pompiers ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs études scientifiques ont démontré un lien entre l'exposition prolongée aux contaminants dans les casernes vétustes et l'augmentation des cas de cancers professionnels chez les pompiers ;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

CONSIDÉRANT QUE le report de l'aide financière du PRACIM met sérieusement en péril la réalisation de ce projet prioritaire et essentiel ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des étapes ont été franchies et que nous attendions la confirmation du PRACIM pour débuter l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE toute interruption ou retard dans le processus de financement engendre un risque accru pour la santé des intervenants d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales prévues en novembre 2025 obligeront la reprise complète du processus d'approbation auprès de sept (7) conseils municipaux, retardant d'autant la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT QUE ce report compromet non seulement la capacité opérationnelle du service incendie, mais entraîne également une hausse des coûts de construction due à l'inflation et aux délais ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les sommes engagées représentent des montants importants pour la Régie, et que ces investissements doivent être gérés de manière rigoureuse et transparente afin d'assurer une saine gestion des fonds publics;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE la ville de Normandin déplore fermement le report de l'aide financière prévue pour la construction de la nouvelle caserne de sécurité incendie;

QUE la ville de Normandin demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de reconsiderer cette décision dans les plus brefs délais;

QUE le présent projet soit reconnu comme prioritaire et urgent, tant pour des raisons de sécurité publique que de santé au travail;

QUE copie de cette résolution soit transmise :

- Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Madame Nancy Guillemette, députée de Roberval;
- Mme Sandra Belzil, directrice régionale du Saguenay – Lac-Saint-Jean, ministère de la Sécurité publique;
- Monsieur Dominic Dufour, directeur régional du Saguenay – Lac-Saint-Jean, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Monsieur Stéphane Saucier, chargé de projet et conseiller aux programmes d'infrastructure, pour l'aide financière au PRACIM, MAMH;
- Monsieur Serge Tremblay, conseiller en relations avec le milieu, Société du Plan Nord;
- Monsieur Luc Simard, préfet à la MRC Maria-Chapdelaine;
- Monsieur Dave Plourde, président de la Régie intermunicipale GEANT;
- Monsieur Jean-Morency, vice-président de la Régie intermunicipale et maire de la Ville de Normandin
- Monsieur Vincent Beckert, administrateur de la Régie intermunicipale GEANT et maire de Girardville;
- Monsieur Martial Gauthier, administrateur de la Régie et maire de St-Edmond-les-Plaines;
- Madame Sylvie Coulombe, administratrice de la Régie intermunicipale GEANT et mairesse de St-Thomas-Didyme.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2025-142

**DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU INTERNET PRIVÉ  
À GRANDE VITESSE SUR LE SITE TOURISTIQUE  
CHUTE À L'OURS :**

CONSIDÉRANT QUE la couverture internet actuelle du Site touristique de la Chute à l'ours ne répond pas aux besoins;

CONSIDÉRANT QUE la fourniture d'un réseau internet fiable et à grand débit est demandée depuis plusieurs années par les saisonniers et clients du Site touristique de la Chute à l'ours;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9362-0573 QUÉBEC INC. a proposé le déploiement d'un réseau internet à grande vitesse privé et à ses frais sur le Site touristique de la Chute à l'ours;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise est de propriété locale et possède une expertise reconnue dans ce domaine;

CONSIDÉRANT QUE La Ville désire établir un protocole d'entente avec l'entreprise 9362-0573 QUÉBEC INC.;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE le conseil de la Ville de Normandin autorise M. Jean Morency, maire, et M. Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier à signer le protocole d'entente à l'entreprise 9362-0573 QUÉBEC INC. ainsi que tous autres documents inhérents à ces ententes.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

2025-143

**DÉSAFFECTATION DU BALAYEUR DE RUE DE  
MARQUE PÉLICAN :**

CONSIDÉRANT QUE le balayeur de rue de marque Pélican est considéré comme un bien affecté à l'utilité publique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite vendre le balayeur de rue Pélican;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte et tel que requis par l'article 916 du Code civil du Québec, il est nécessaire de désaffecter ce bien de l'utilité publique en vue de procéder à son aliénation;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE la Ville de Normandin désaffecte de l'utilité publique le balayeur de rue Pélican afin de pouvoir en faire l'aliénation.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

2025-144

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR  
LA SITUATION FINANCIÈRE :**

CONSIDÉRANT QUE l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV, c-19) prévoit que le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et que ce

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil;

CONSIDÉRANT QU'un rapport verbal a été fait par le maire, M. Jean Morency, lors de l'assemblée publique du 16 juin dernier à la suite du dépôt du rapport du vérificateur externe effectué par la firme Mallette;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le rapport financier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024 effectué par le maire selon l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV, c-19) sera publié sur le site internet de la Ville ainsi que dans la prochaine édition du journal municipal " L'Écho de l'hôtel de ville ".

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

2025-145

**MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE  
DE L'HÔTEL DE VILLE :**

CONSIDÉRANT QUE la direction générale désire déplacer l'heure de fermeture du midi afin d'accommoder les employés travaillant à l'accueil et ainsi leur permettre une conciliation travail-famille;

CONSIDÉRANT QUE cette modification des heures d'ouverture n'occasionne aucun impact sur les horaires des employés présents dans les bureaux administratifs;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles heures d'ouverture pourront accomoder les citoyens, ayant un horaire de travail typique, leur permettant de se présenter à l'hôtel de ville sans impacter leur prestation de travail et d'obtenir réponse entre 12 h 45 et 13 h;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin accepte de devancer les heures de fermeture et d'ouverture le midi de quinze (15) minutes afin d'établir les heures d'ouverture du bureau administratif comme suit:

- 8 h 30 à 11 h 45 et 12 h 45 à 16 h 30 du lundi au jeudi
- 8 h 15 à 11 h 45 le vendredi

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

2025-146

**MODERNISATION DU RÉGIME FORESTIER :**

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Ressources naturelles et des Forêts a déposé le projet de loi n° 97 visant à moderniser le régime forestier québécois, dans le but de renforcer son efficience, de favoriser une gestion plus décentralisée des ressources forestières et de mieux arrimer la planification forestière aux réalités régionales;

CONSIDÉRANT QUE, bien que les acteurs aient des opinions divergentes quant au projet de loi n° 97, tous s'entendent pour dire qu'une réforme du régime forestier actuel doit être adoptée rapidement;

CONSIDÉRANT QUE des amendements à l'actuelle version du projet de loi sont nécessaires, afin d'assurer une meilleure acceptabilité sociale du régime forestier et que maintes propositions ont été énoncées par divers groupes d'intérêt en Commission parlementaire;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

CONSIDÉRANT QUE le mécanisme de réajustement des prix de la fibre du régime forestier actuel est trop lent à réagir et que cette situation crée un déséquilibre important sur le marché de la fibre en défaveur des exploitations en sol québécois versus celles en Ontario;

CONSIDÉRANT QUE ce déséquilibre affecte plus particulièrement les entreprises qui concentrent leurs opérations en sol québécois;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Rémabec a annoncé, le 4 juin dernier, l'interruption de ses opérations forestières, affectant de nombreux travailleurs et leurs familles;

CONSIDÉRANT QUE ce contexte entraîne des conséquences économiques majeures pour les régions touchées dont le Saguenay-Lac-Saint-Jean en fragilisant l'ensemble de l'écosystème de cette industrie dont la grappe d'entrepreneurs indépendants qui s'occupent des opérations forestières comme la récolte;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie forestière représente un moteur économique de premier plan pour notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE les retombées du secteur forestier en termes d'emploi, tant direct qu'indirect, ainsi que financières sont essentielles pour le maintien de notre économie;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle s'inscrit dans un contexte plus large, menaçant la stabilité de l'industrie, l'économie locale et la vitalité des milieux ruraux;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE la Ville de Normandin demande au gouvernement du Québec d'activer, par tous les moyens possibles, la réforme du régime forestier en considérant les amendements soumis par les divers groupes lors de la Commission parlementaire;

QUE le gouvernement instaure des moyens transitoires pour supporter l'ensemble des acteurs de l'industrie impactés et fragilisés par les effets négatifs résultants des failles de l'actuel régime forestier;

QUE cette résolution soit transmise à M. François Legault, premier ministre, à Mme Christine Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Mme Maïté Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts, M. Éric Girard, ministre des Finances, Mme Sonia Lebel, députée de Champlain et présidente du Conseil du trésor et Mme Nancy Guillemette, députée du comté Roberval.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

2025-147

**EMBAUCHE DE POSTES ÉTUDIANTS :**

CONSIDÉRANT que des postes ont été ouverts pour des emplois étudiants à la Ville de Normandin pour la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT que des entrevues ont permis d'évaluer les candidats qui avaient postulé pour ces postes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner les engagements des candidats retenus par le comité du personnel;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE le conseil municipal entérine l'engagement des personnes suivantes à titre de personnel étudiant à la Ville de Normandin, aux dates de début d'emplois mentionné ci-

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

bas et selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur:

NOM	POSTE	DÉBUT
Anne-Katherine Lyna	Préposé à l'entretien ménager - Étudiant	2025-07-07
Léna Laroche	Assistante-sauveteur - Étudiant	2025-07-07
Lilia Allard	Assistante-sauveteur - Étudiant	2025-07-07

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

**RAPPORT DES ÉLUS :**

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

---

**VARIA :**

Aucun varia.

---

**QUESTIONS DU PUBLIC :**

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

---

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 18 AOÛT 2025 :

---

2025-148

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE l'assemblée soit et est close à 20 heures 50.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

Jean Morency, maire

Jean-Sébastien Nadeau  
Directeur général et greffier